



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 27 février, à 20h30.

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Christelle BRIU, Corentin BOUCHER, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Romain BOUVET (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Eric JACQUEMOUD.

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 16 - **Votants** : 15

Date de la convocation : le 23 février 2026

Date de publication : 5 mars 2026 au 5 mai 2026

VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2026

Coline MARGUERETTAZ et Joël ARPIN ne prennent pas part au vote.

Madame Anne-Emmanuelle LECLERE présente au Conseil municipal le tableau des subventions en numéraire à allouer aux associations au titre de l'année 2026. La répartition est proposée par la Commission Bureau Information Services « BIS » de la Commune de Séez qui a instruit l'ensemble des dossiers de demandes de subvention le 23 février 2026. Madame LECLERE rappelle que les associations de la commune bénéficient également de subventions en nature : mise à disposition de salles ou de locaux à titre gratuit, prêt de matériel ou du mini-bus 9 places, mise à disposition de personnel...

Seules les associations ayant déposé dans les délais un dossier de demande de subvention sont éligibles à l'attribution d'une subvention.

ASSOCIATION	Montant proposé au vote du conseil municipal par la commission
LES VIOLETES	400,00 €
LES ETERLOUS	2 000,00 €
ACCA	500.00€
LE CHAT SANS TOIT	500,00 €
CHANT'LEVENT	500,00 €
ACTIFORME HAUTE TARENTEISE	700,00 €
JARDIN ALPIN LA CHANOUSIA	1 500,00 €
COMITE DES FÊTES DE SEEZ	500,00 €
L'ASSOCIATION DES AMIS ET DES CHAPELLES DE SEEZ	700,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU CANTON DE BOURG SAINT-MAURICE	300,00 €
SKI CLUB LA ROSIERE SAINT-BERNARD	3 000,00 €
ASSOCIATION SAINT-MICHEL	300,00 €
BASKET BALL BORAIN HAUTE TARENTEISE	500,00 €
TELETHON	300.00€
LIGUE CONTRE LE CANCER 73	100.00€
RCHT	500,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE SAVOIE	300,00 €
LOCOMOTIVE	100,00 €
SEPAS IMPOSSIBLE (sclérose en plaque)	100,00€
TOTAL	12 800,00 €

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la Commission BIS en date du 23 février 2026 portant propositions d'attribution des subventions aux associations ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **D'ALLOUER** aux associations les subventions en numéraires indiquées dans le tableau ci-dessus.
- ➔ **D'INSCRIRE** les crédits afférents au budget 2026 de la Commune.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ